

# Les nouvelles équipes



Un nouveau Président pour le Syndicat Mixte des Marais

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est administré par un Comité Syndical composé de représentants du Département de la Vendée, des communes et des communautés de communes ou d'agglomération. Le Comité Syndical règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences du Syndicat Mixte, vote le budget et approuve les comptes. Le Comité Syndical élit parmi ses membres un président, deux vice-présidents, un secrétaire et 6 autres membres, qui constituent le Bureau.

M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre Dame de Riez, a été élu Président du Syndicat Mixte des Marais, le 20 juin 2014. Il succède à M. Jean-Claude MERCERON qui a œuvré pendant 25 ans à la tête du Syndicat et a été nommé Président d'honneur.



Le changement de présidence le 20 juin 2014

# La Commission Locale de l'Eau renouvelée



La Commission Locale de l'Eau, le 13 octobre 2014

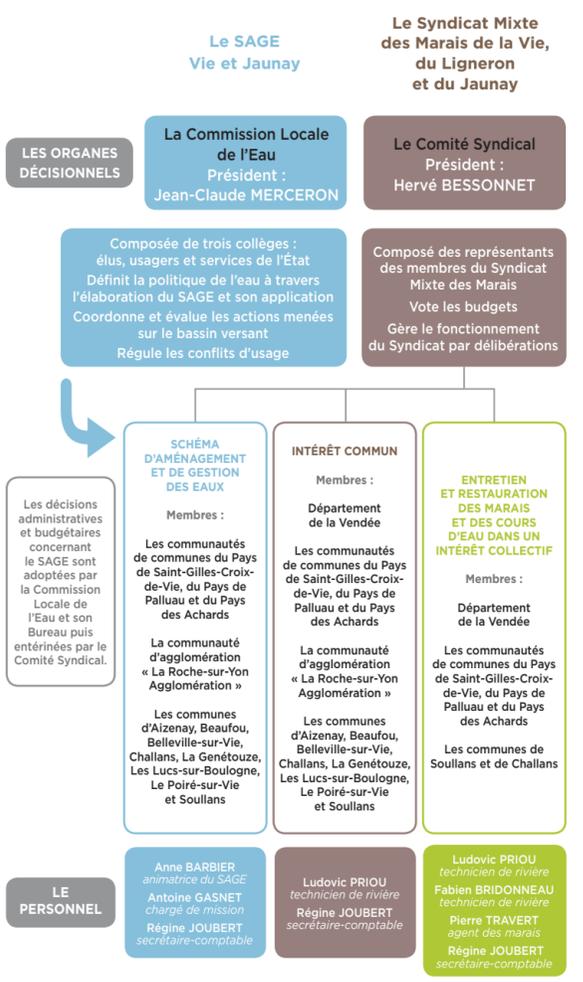
La Commission Locale de l'Eau (CLE)<sup>(1)</sup> est chargée de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)<sup>(2)</sup>, document de planification à l'échelle du bassin versant pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Suite aux élections municipales et communautaires du printemps dernier et à la fin du mandat de ses membres, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay a été renouvelée par arrêté du Préfet de la Vendée, pour 6 ans. Cette commission s'est réunie dans sa nouvelle configuration le lundi 13 octobre 2014 à L'Aiguillon-sur-Vie. Trois collèges composent cette commission de 40 membres : le collège des élus, celui des usagers de l'eau et celui des services de l'État. M. Jean-Claude MERCERON a été réélu Président.



La Commission Locale de l'Eau est chargée de la politique de l'eau sur le bassin versant. C'est une instance de concertation et de régulation.

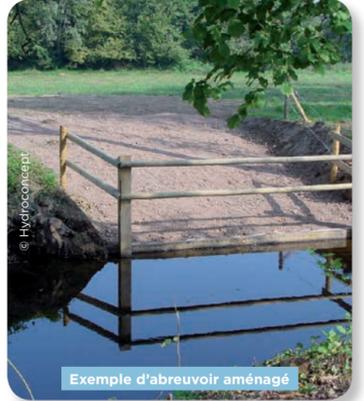
## Qui fait quoi ?



# Brèves

## Le programme d'actions milieux aquatiques 2015-2019 validé sur le bassin versant aval

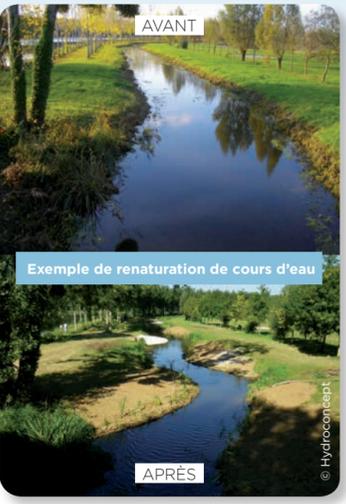
Le Comité Syndical a validé, le 23 octobre 2014, le nouveau programme d'actions pour les 5 prochaines années. D'un montant de 2 368 901 €, il intègre de nouvelles actions comme l'aménagement ou l'effacement d'ouvrages hydrauliques afin d'améliorer la continuité écologique, la restauration morphologique des cours d'eau par recharge en granulats et leur reméandrage<sup>(3)</sup>, ou encore la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures afin de réduire le piétinement des cours d'eau par le bétail.



Exemple d'abreuvoir aménagé

On retrouve également des actions plus classiques dans la continuité du précédent contrat, telles que le curage des fossés de marais et la restauration de la végétation des berges.

Des aides seront apportées en particulier pour les nouvelles actions, allant jusqu'à 80% de subventions.



Exemple de renaturation de cours d'eau

## Et sur l'amont ?

Sur les bassins versants amont des barrages d'Apremont et du Jaunay, les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay exercent la compétence de restauration des milieux aquatiques. Les études préalables au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques ont permis de définir des programmes d'actions actuellement en cours de validation. Comme sur le bassin versant aval, des enquêtes publiques auront lieu préalablement à la Déclaration d'Intérêt Général nécessaire pour que le Préfet autorise les Syndicats à engager des fonds publics sur des propriétés privées.

Des travaux pourront ensuite être réalisés de 2015 à 2019 sur les cours d'eau de la Vie, de la Petite Boulogne, de la Jaranne, du Ruth, de la Naulière, du Jaunay, de la Boère et de l'Idavière.



## Le DICO de l'eau

- CLE** Commission Locale de l'Eau
- CRBV** Contrat Régional de Bassin Versant
- CRE-RZH** Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides
- Méandrage** Un méandre est une sinuosité très prononcée d'un cours d'eau.
- Reméandrage** Technique consistant à rendre un cours d'eau plus sinueux.
- Renaturation** Opérations d'aménagements consistant à restaurer le « bon » état écologique et paysager de sites que l'on estime dégradés par les activités humaines.
- Ripisylve** Végétation présente sur les rives d'un cours d'eau étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ».
- SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SMMVJ Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay



## Parution de la fiche technique n° 26 « Jardiner au naturel pour préserver sa santé et la ressource en eau »

**Jardiner au naturel, c'est quoi ?** C'est bannir les produits toxiques et expérimenter des techniques naturelles, apprendre à connaître le sol de son jardin, son exposition et donc comprendre ce qui s'y passe. C'est rendre plus vivant et plus sain son environnement immédiat et éviter ainsi les risques d'intoxication. C'est enfin participer globalement à la préservation de la qualité de l'eau.

Cette fiche est disponible en mairie et sur le site internet : [www.vie-jaunay.com/rubrique\\_documentation](http://www.vie-jaunay.com/rubrique_documentation)



# La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

N° 16 2014

Informations sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Vie et du Jaunay

## EDITO

Des nouvelles équipes pour des projets dans la continuité de l'action, au plus près du terrain.



Jean-Claude MERCERON, Président de la Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay



Hervé BESSONNET, Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Élu en 1989 Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, je mesure, 25 ans plus tard, le chemin parcouru et l'évolution de ce syndicat.

C'est avec un grand honneur que j'ai été élu Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, le 20 juin 2014, en succédant à Jean-Claude MERCERON. Je tiens à saluer le travail accompli depuis 25 ans et souhaite continuer l'action du Syndicat dans un esprit de dialogue et de proximité.

A l'origine créé pour l'entretien et la restauration des 5 500 ha de marais doux et salés, le syndicat a progressivement évolué afin de prendre en compte les objectifs de gestion intégrée de l'eau. Je retiens 3 dates clés :

- **2004** : le Syndicat devient structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay et permet ainsi à la Commission Locale de l'Eau de bâtir une stratégie locale cohérente et concertée de la gestion de l'eau, des sources des cours d'eau à la mer.
- **2008** : le territoire d'action s'étend aux cours d'eau. Le Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides, dont nous vous présentons le bilan dans ce numéro, est signé sur le bassin aval.
- **2014** : de nouvelles équipes sont en place suite aux élections municipales et communautaires. Je passe, pour ma part, le relais à Hervé BESSONNET et j'ai eu l'honneur d'être réélu Président de la Commission Locale de l'Eau. C'est donc main dans la main que ces deux instances vont continuer à travailler ensemble pour améliorer la qualité des cours d'eau et des marais de notre territoire, toujours avec le souci d'être au plus proche des réalités de terrain.

Le Comité Syndical et son Bureau constituent un lieu d'échanges entre les délégués des membres adhérents, les associations syndicales de marais et nos partenaires techniques et financiers. Au-delà de ces instances, des comités de pilotage et des comités techniques sont constitués pour chaque étude ou projet, afin que nos actions soient construites en concertation avec les acteurs locaux. L'année 2014 est marquée par le renouvellement des équipes d'élus et également par la transition entre deux contrats pluriannuels.

En 2015, nous allons poursuivre nos travaux afin d'améliorer sensiblement la morphologie et la qualité des cours d'eau et des marais, ceci dans un contexte financier de plus en plus contraignant. De nouveaux travaux sont prévus, en particulier sur les cours d'eau, afin de faciliter la circulation de l'eau, des espèces, des sédiments et de restaurer les habitats. L'objectif est aussi de garder notre marais dans un excellent état.

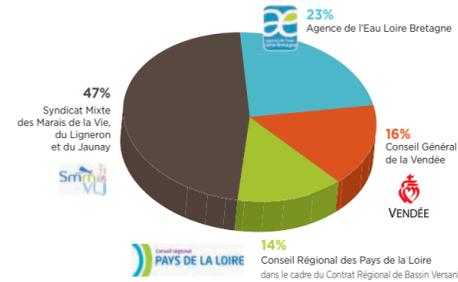


# Le bilan du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides (CRE-RZH)<sup>(3)</sup> 2008-2013 sur le bassin versant aval

## Volet technico-financier

Le programme prévisionnel d'un montant de 3 987 683,80 € HT a été réalisé à hauteur de 57,4%, soit 2 289 242,50 € HT sur 6 ans.

### RÉPARTITION DES COÛTS DE FINANCEMENT



## Volet organisationnel

Dans le cadre du bilan, un questionnaire de satisfaction a été soumis aux différents acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire afin :

- d'apprécier leur ressenti sur le programme réalisé,
- de mettre en avant les attentes et orientations dans le cadre d'un nouveau contrat.

Il en ressort :

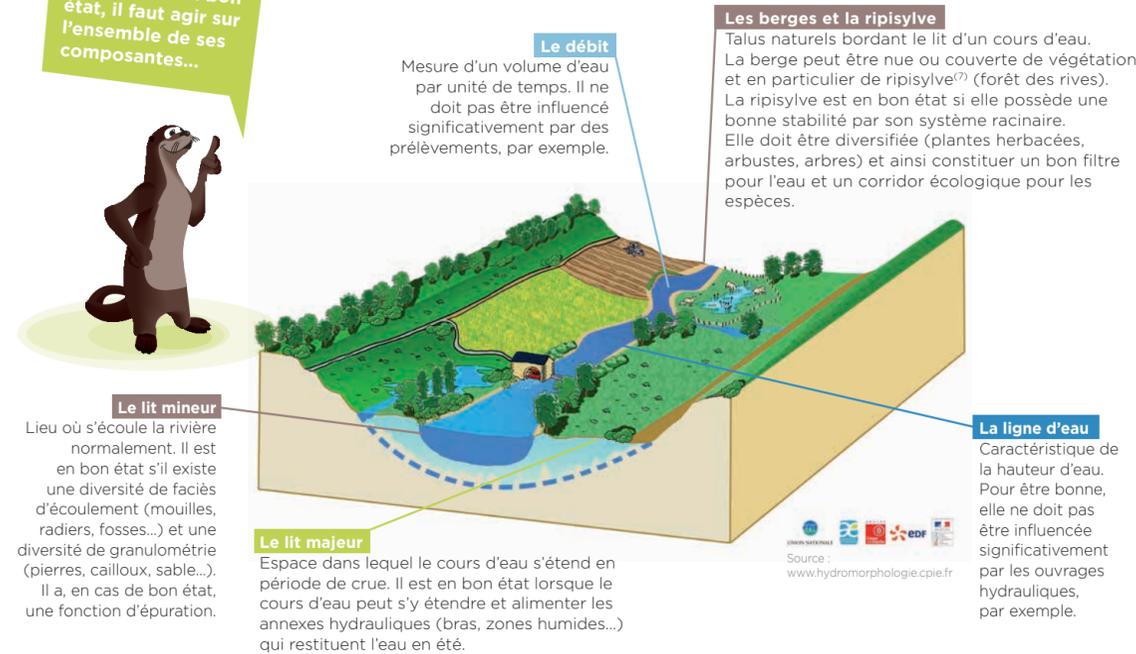
- un bilan « satisfaisant » à « très satisfaisant » quant à l'**organisation générale liée au CRE-RZH**<sup>(3)</sup> (cohérence du territoire, moyens humains, accompagnement, réalisation des travaux...),
- un bilan plutôt positif quant aux **travaux réalisés** (quantitatif, qualitatif, conduite des travaux...),
- un bilan positif en termes **d'animation et de communication** autour du contrat,
- des éléments à prendre en compte et des pistes d'actions pour la mise en place **d'un nouveau programme** comme l'évolution des techniques de restauration de berge ou encore la renaturation des têtes de bassin versant.

Le contrat pluriannuel, signé en 2008 entre le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Vendée, a permis de financer les travaux déclarés d'intérêt général nécessaires à la restauration des cours d'eau et des marais du bassin versant aval de la Vie et du Jaunay. Le Conseil Régional des Pays de la Loire a également participé au financement des travaux dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay (CRBV)<sup>(2)</sup>.

A l'issue du contrat une étude bilan a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, par le bureau d'études SERAMA, dont la synthèse des résultats vous est présentée.

Pour retrouver un cours d'eau en bon état, il faut agir sur l'ensemble de ses composantes...

## Quelques rappels sur les composantes d'un cours d'eau



## Les chiffres clés du CRE-RZH 2008-2013

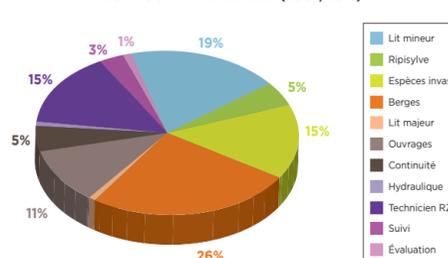
- 6 années de travaux
- 103 km de canaux de marais curés
- 41 km de canaux de marais envahis de plantes aquatiques exotiques envahissantes restaurés
- 41 645 ragondins et rats musqués piégés
- 23 km de végétation de berges restaurés
- 9 km de berges ou de digues en marais salés confortés
- 19 ouvrages hydrauliques diagnostiqués vis-à-vis de leur impact sur la continuité écologique
- 3 petits cours d'eau étudiés (la Filatoire, le Grenouillet, la Tuderrière)



## ...et restaurer son fonctionnement morpho-dynamique en prenant en compte :

- **La continuité écologique.** C'est la circulation des êtres vivants et des sédiments dans la rivière. La présence d'ouvrages en travers du cours d'eau bloque la continuité. Pour la restaurer, les ouvrages sont aménagés ou effacés tout en prenant en compte les usages associés.
- **Le méandrage<sup>(4)</sup> et l'érosion des berges.** L'alternance d'érosion et de sédimentation fait partie de l'équilibre de la rivière.
- **La connexion avec les milieux annexes.** Elle permet à l'eau de s'étendre en période de crue et d'être restituée progressivement en période sèche. Les zones humides ont également la capacité d'épurer l'eau, en particulier de la dénitrifier (transformation des nitrates), et ce gratuitement !

### RÉPARTITION DES COÛTS DES ACTIONS DU PROGRAMME RÉALISÉ (2008/2013)



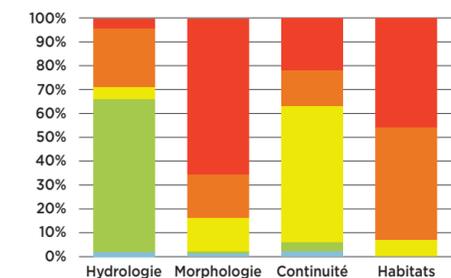
## Conclusion

Le Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides du bassin aval de la Vie et du Jaunay s'est orienté essentiellement sur **des actions en zones de marais**.

En effet, les cours d'eau principaux (Vie, Ligneron, Jaunay et Gué Gorand) n'ont fait l'objet que de **travaux de restauration de la ripisylve ne modifiant pas considérablement la qualité des cours d'eau**.

Cependant, les actions de curage, d'arrachage mécanique de la jussie, de restauration de digues en marais salés et l'aménagement des ouvrages hydrauliques ont permis d'améliorer la qualité des marais et de les rendre plus fonctionnels.

### BILAN HYDROMORPHOLOGIQUE DES MARAIS ÉTAT AVANT TRAVAUX



### BILAN HYDROMORPHOLOGIQUE DES MARAIS ÉTAT APRÈS TRAVAUX

